

# Suites données par la SGDN aux recommandations fournies en 2020 par le Conseil consultatif

(Le présent rapport comprend certaines suggestions qui figuraient dans le rapport triennal du Conseil, mais qui n'étaient pas des recommandations officielles.)

Conseils	Mesures prises
<b>Intégrité du processus de sélection d'un site</b>	
<p><b>À la réunion du 8 juin 2020 du Conseil consultatif :</b></p> <p>Comme recommandation générale, le Conseil consultatif a souligné la nécessité pour la SGDN de maintenir l'intégrité du processus de sélection des sites, notamment en veillant à ce que ce processus soit solide, transparent et défendable.</p>	<p>La direction continue de faire de ces éléments des priorités dans la planification et la gestion de tous ses travaux.</p> <p>À l'appui de ces efforts, et pour assurer une mise en œuvre cohérente dans les principaux domaines de travail, les travaux se sont concentrés sur l'établissement de processus solides pour l'évaluation des régions hôtes potentielles dans les domaines sociaux et techniques, ainsi que sur le processus d'établissement du bilan lui-même, qui comparera les deux régions et identifiera le site optimal.</p> <p>Des experts indépendants sont impliqués à chaque étape de décision critique et le cadre pour l'établissement du bilan sera publié.</p>
<b>Sélection d'un site et partenariats</b>	
<p><b>Utilisation des fonds des programmes de reconnaissance (Rapport triennal, section 2.2.1, p. 15)</b></p> <p>Le Conseil a de plus suggéré à la SGDN qu'elle fournisse un rapport sommaire de haut niveau sur l'utilisation faite par les collectivités des fonds octroyés et qu'elle publie annuellement ce rapport sur son site Web. La SGDN a bien accueilli ce conseil et publiera des rapports sommaires.</p>	<p>Réalisé pour 2020 et la SGDN maintiendra cette pratique au cours des prochaines années.</p>

<b>Sûreté</b>	
<p><b>Concertation avec les collectivités sur la sûreté (Rapport triennal, section 2.2.1, p. 15)</b></p> <p>Le Conseil continue de souligner l'importance de travailler avec le public et les collectivités hôtes potentielles pour s'assurer que leurs préoccupations en matière de sûreté sont bien prises en compte.</p> <p><b>Cette recommandation est traitée en détail dans la recommandation n° 3 du Conseil sur la sûreté fournie dans le Rapport triennal.</b></p>	<p>Une discussion sur la sûreté, à la fois pour comprendre les préoccupations du public et pour communiquer la façon dont leurs préoccupations sont traitées, continuera d'être une composante active de toutes les activités de sensibilisation et de concertation. Le matériel connexe publié sur le site Web de la SGDN sera mis à jour pour refléter la discussion qui se poursuit.</p>
<p><b>Programme technique (Rapport triennal, section 2.2.4, p. 21)</b></p> <p>Concernant l'importance qu'accorde la SGDN à la sûreté dans tous les aspects de ses travaux techniques, nous avons relevé que les questions du public semblaient porter plus généralement sur les pires scénarios envisageables et nous lui avons souligné qu'elle devait en tenir compte.</p>	<p>La SGDN continue d'examiner les résultats des activités de concertation concernant les scénarios que les gens aimeraient voir pris en compte dans la modélisation de la performance du dépôt et du transport du combustible irradié, et continuera de les intégrer au besoin dans ses travaux.</p>
<p><b>À la réunion du 8 décembre 2020 du Conseil consultatif :</b></p> <p>Un membre du Conseil a suggéré que la SGDN réfléchisse à l'élaboration d'une définition commune du concept de « sûreté » afin de trouver un terrain d'entente avec les collectivités.</p>	<p>La SGDN continuera de s'efforcer de répondre aux préoccupations en matière de sûreté telles que les collectivités les définissent elles-mêmes et veillera à ce que le concept de sûreté de la SGDN soit aussi inclusif que possible.</p>
<b>Communications</b>	
<p><b>Communication des travaux de forage géotechnique (Rapport triennal, section 2.2.1, p. 19)</b></p> <p>Le Conseil a demandé à ce que les constatations techniques des travaux de forage, sur la conductivité hydraulique par exemple, soient expliquées au public dans un langage simple.</p>	<p>Les présentations sur le forage de trous de sonde et la protection de l'eau seront conçues de manière à inclure une introduction aux concepts clés, qui préparera le terrain pour que le public puisse mieux comprendre le dossier de sûreté et avoir confiance en lui plus tard au cours du processus de mise en œuvre. La conductivité hydraulique est un concept clé qui sera expliqué.</p>

<b>Environnement</b>	
<p><b><i>Environnement (Rapport triennal, section 2.2.6, p. 22)</i></b></p> <p>Nous avons suggéré qu'un lien étroit soit établi entre l'énoncé du durabilité écologique de la SGDN et les travaux entrepris en vue de l'établissement de partenariats. Nous avons aussi suggéré que l'énoncé s'appuie en partie sur les valeurs environnementales des Autochtones.</p>	<p>Le personnel répond actuellement à ce conseil dans le cadre des discussions tenues avec les collectivités sur le bien-être et la vision du projet. L'environnement et le capital naturel constituent l'un des cinq domaines en fonction desquels l'impact du projet sur le bien-être des collectivités et des régions est étudié dans le cadre des discussions sur l'établissement d'un partenariat.</p>
<b>Gestion des connaissances</b>	
<p><b><i>Gestion des connaissances (Rapport triennal, section 2.2.8, p. 23)</i></b></p> <p>Le Conseil consultatif a souligné que la gestion des connaissances ne se limitait pas à la préservation des renseignements et qu'elle devait aussi englober la gestion des connaissances liées aux aspects sociaux et autochtones. La SGDN a souscrit à cette recommandation et a indiqué au Conseil qu'elle prenait des mesures à cet égard et qu'elle avait intégré des éléments de la gestion des connaissances à son plan de mise en œuvre de 2020-2024.</p>	<p>Le SGDN continue de chercher des façons d'accroître ses capacités dans le domaine de la gestion des connaissances. Cela s'applique aussi bien aux activités internes qu'aux activités externes menées dans le cadre de sa participation au groupe de travail de l'AEN de l'OCDE sur la gestion de l'information, des données et des connaissances.</p>
<b>Cadre réglementaire</b>	
<p><b><i>Cadre réglementaire (Rapport triennal, section 3.1, p. 24)</i></b></p> <p>Comme l'environnement réglementaire évolue, le Conseil estime qu'il est de plus en plus important que la SGDN se prépare le plus tôt et le plus complètement possible à entreprendre le processus réglementaire.</p>	<p>La SGDN est en discussion permanente avec les autorités de réglementation pour comprendre les attentes relatives à un certain nombre de domaines clés du travail de la SGDN, notamment l'évaluation d'impact et la sûreté du transport.</p>
<b>Transport</b>	
<p><b><i>À la réunion du 8 mai 2020 du Conseil consultatif :</i></b></p> <p>Des membres du Conseil donnent leur avis sur le Projet de cadre de planification du transport.</p> <p><b><i>À la réunion du 8 juin 2020 du Conseil consultatif :</i></b></p>	<p>Le personnel a intégré les conseils du Conseil consultatif fournis lors de ces deux réunions dans le document qui a été publié à la mi-août.</p>

Des membres du Conseil fournissent des commentaires supplémentaires sur le Projet de cadre de planification du transport.	
---	--

## DISCUSSIONS À HUIS CLOS

*Compte tenu de la nature délicate de quelques avis sollicités par la SGDN, il a été jugé opportun de tenir certaines discussions à huis clos afin que les membres du CC aient toute la liberté nécessaire pour explorer en profondeur ces sujets et conseiller la SGDN.*

*La nature de ces discussions tenues à huis clos par le CC en 2019 est décrite ci-dessous. La SGDN a écouté les recommandations fournies et a discuté avec le CC des suites qu'elle a données à ses avis.*

### SÉLECTION D'UN SITE ET PARTENARIATS

#### ***À la réunion du 8 mai 2020 du Conseil consultatif :***

- Le Conseil a suggéré qu'il est important de disposer d'un plan relativement aux Premières Nations situées à proximité des sites. Ce plan préciserait clairement les étapes qui mèneront à une prise de décision en 2023.

#### ***À la réunion du 8 juin 2020 du Conseil consultatif :***

- Le Conseil a souligné l'importance pour le maire et le Conseil de communiquer qu'un processus est en cours d'élaboration pour déterminer comment la collectivité démontrera son consentement.

#### ***À la réunion du 8 mai 2020 du Conseil consultatif :***

- En réponse à une lettre reçue par un membre de la collectivité, le Conseil a encouragé la SGDN à prendre contact avec ce membre ainsi qu'avec les autres résidents de la collectivité qui pourraient partager les mêmes préoccupations.

#### ***À la réunion du 21 septembre 2020 du Conseil consultatif :***

- Le Conseil suggère qu'il pourrait être utile de commencer à travailler plus tôt que tard sur les accords de partenariat pour aider les collectivités à progresser sur cette voie.
- Le Conseil suggère qu'il serait utile d'élaborer des scénarios sur la dynamique future possible, son impact sur le processus de sélection d'un site et la nécessité d'adapter le processus de sélection d'un site.

## DISCUSSIONS À HUIS CLOS

*Compte tenu de la nature délicate de quelques avis sollicités par la SGDN, il a été jugé opportun de tenir certaines discussions à huis clos afin que les membres du CC aient toute la liberté nécessaire pour explorer en profondeur ces sujets et conseiller la SGDN.*

*La nature de ces discussions tenues à huis clos par le CC en 2019 est décrite ci-dessous. La SGDN a écouté les recommandations fournies et a discuté avec le CC des suites qu'elle a données à ses avis.*

### **À la réunion du 8 décembre 2020 du Conseil consultatif :**

#### **Lors de la discussion sur le thème de la volonté, les points suivants ont été soulevés**

- Le Conseil a suggéré que la SGDN réfléchisse aux préparatifs qui devront avoir été faits en amont de la décision d'une collectivité d'organiser un vote.
  - Une discussion sur la façon dont la SGDN traitera l'indignation potentielle et mettra en avant certaines valeurs sociétales telles que l'équité, la diversité, l'inclusion, l'impartialité, le respect, la confiance et la justice.
  - Une discussion sur l'importance de faire comprendre aux collectivités la nature de l'approche de la SGDN et les outils possibles pour évaluer le consentement.
  - Le délai accordé aux collectivités pour exprimer leur consentement;
  - La façon dont la SGDN détermine les limites géographiques du consentement requis, c'est-à-dire par rapport aux collectivités voisines et à la région.

### **À la réunion du 8 décembre 2020 du Conseil consultatif :**

Tout en discutant des partenariats et des études sur les collectivités :

- le Conseil a discuté de la relation entre les collectivités principales et les collectivités voisines, a pris connaissance de la façon dont les demandes de consentement sont examinées et de la façon dont la SGDN s'efforce d'intégrer le savoir autochtone dans le travail d'évaluation de l'impact du projet.